

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Marie-Eve Levasseur appuyée de madame Karine Gingras, il est résolu à l'unanimité ;

CE-23/24-06;

D'ADOPTER : l'ordre du jour proposé avec l'ajout des points suivants :

- État de situation du fonds Roger-Comtois
- Plan de déplacement

23-02-05 Élection à la vice-présidence du conseil d'établissement

Madame Anik Cadieux propose madame Marie-Ève Levasseur à titre de vice-présidente, avec l'appui du conseil. Madame Levasseur est élue à l'unanimité.

23-02-06 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2023

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault demande aux membres du conseil qui ont assisté à cette réunion s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal ;

CONSIDÉRANT : que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2023, plus de six heures avant la tenue de la présente réunion ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Patrick Gravel appuyé par madame Maryse Tremblay, il est résolu à l'unanimité ; **CE-23/24-07** ;

D'ADOPTER : le procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2023.

23-02-07 Correspondance

Le président informe les membres du lancement à la consultation sur le *Critères de sélection de la direction d'établissement*. La date limite du retour de consultation est le 15 mars 2024.

8.1 Rapport de la direction

Le colloque des finissants a eu lieu le 9 novembre dernier dans notre école où plusieurs cégeps et établissements d'enseignement ont offerts des ateliers et des kiosques pour les élèves de secondaire 3, 4 et 5. L'événement annuel est organisé par le service d'orientation.

8.2 Rapport du représentant au comité de parents

Monsieur Patrick Gravel mentionne que la prochaine rencontre du comité de parents devait avoir lieu le 22 novembre prochain. Toutefois, elle sera déplacée à un autre moment en raison de la grève du personnel de soutien et professionnel.

Trois sujets sont lancés à la consultation : les services offerts dans les établissements, les actes d'établissement et le plan triennal.

Comité EHDAA du 8 novembre :

Le projet des médailles de la persévérance se poursuivra cette année. Six médailles par école sont offertes par le comité EHDAA. Si l'école souhaite en remettre davantage, l'école ou le conseil d'établissement devra en assumer les coûts (environ 6 \$ par médaille).

La présentation des résultats du projet de recherche « J'ai mon plan » a été réalisée. L'élève devient partie prenante de son plan d'intervention. La démarche proposée sollicite la participation de l'élève et favorise l'adhésion aux moyens proposés. Monsieur Gravel réfère les membres au Webinaire de la chercheuse Nancy Gaudreault ainsi qu'aux trousseaux d'information pour les parents en lien avec les plans d'intervention.

Des membres du comité ont souligné la qualité des suivis effectués par Alexandra Boucher et Laurie L'Hérault.

8.3 Rapport du Parlement étudiant

Il y a eu un concours de costume à la Fête de l'Halloween du 31 octobre dernier. Le comité va revoir la manière de déterminer les gagnants afin que ce soit plus équitable.

Une proposition de journées thématiques a été soumise aux enseignants. Les élèves sont en attente de l'approbation du CPEE pour en faire l'annonce à la population étudiante.

9.1 Horaire des rencontres

Il est proposé de modifier l'horaire des rencontres du conseil d'établissement. Il est convenu de débuter les rencontres à 18 h 45 et de les terminer à 20 h 45.

9.2 Approbation des sorties éducatives et voyages

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault propose d'approuver les sorties éducatives et les voyages.

CONSIDÉRANT : que les sorties éducatives et les voyages doivent être approuvées par le conseil d'établissement.

EN CONSÉQUENCE : Madame Nancy Cyr propose, appuyée par monsieur Patrick Gravel, il est résolu à l'unanimité ; **CE-23/24-08** ;

D'APPROUVER : les sorties éducatives et les voyages présentés.

9.3 Adoption des règles de régie interne

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault présente les règles de régie interne ;

CONSIDÉRANT : que le conseil d'établissement doit approuver selon l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique, les règles de régie interne ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Anik Cadieux appuyée par monsieur Stéphane Lafond, il est résolu à l'unanimité ; **CE-22/23-09** ;

D'ADOPTER : les règles de régie interne.

9.4 Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil

Madame L'Hérault mentionne que le conseil d'établissement dispose d'un solde de 6 868 \$. Des discussions s'engagent quant à l'utilisation de ces sommes. Les membres semblent faire consensus autour du fait que les sommes doivent servir au plus grand nombre d'élèves. Cette somme peut

être reportée d'une année à l'autre. Madame L'Hérault propose d'attendre plus tard au cours de l'année avant de déterminer dans quel projet cette somme devrait être investie.

CONSIDÉRANT : que le budget a été soumis à tous les membres préalablement et que les besoins des élèves demeurent à définir,

EN CONSÉQUENCE : Madame Marie-Eve Levasseur propose, secondée par madame Caroline Tremblay, il est résolu à l'unanimité ; **CE-23/24-10**

D'ADOPTER : le report des décisions relatives à la gestion du budget du conseil d'établissement.

9.5 Approbation des campagnes de financement

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault propose d'approuver les campagnes de financement.

CONSIDÉRANT : que les campagnes de financement doivent être approuvées par le conseil d'établissement.

EN CONSÉQUENCE : Monsieur Samuel Lapointe propose, appuyé par madame Anik Cadieux, il est résolu à l'unanimité ; **CE-23/24-11** ;

D'APPROUVER : les campagnes de financement présentées.

Des consignes seront acheminées aux responsables des campagnes de financement afin de prévoir une gestion des sommes conforme aux règles comptables en vigueur.

9.6 État de situation du Fonds Roger-Comtois

Madame L'Hérault mentionne que beaucoup de petites activités ou projets sont réalisés avec la ristourne CONVIVIO (IGA). Ces ristournes annuelles sont déposées dans le Fonds Roger-Comtois. Le solde du compte est actuellement de 19 717 \$. Madame L'Hérault propose d'attendre avant d'investir ces sommes qui se cumulent d'année en année. Cela permet de réaliser de beaux projets en fonction des besoins émergents des élèves.

CONSIDÉRANT : que le budget a été soumis à tous les membres préalablement et que les besoins des élèves demeurent à définir,

EN CONSÉQUENCE : Madame Lydia Mathieu propose, secondée par madame Cynthia Bolduc, il est résolu à

D'ADOPTER : le report des décisions relatives à la gestion du budget du Fonds Roger-Comtois.

23-02-10 Dossiers pour information

10.1 Directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire

Madame L'Hérault dépose aux membres du conseil d'établissement une copie des règles de vie de l'école. À la séance de décembre, les membres devront adopter la règle des appareils électroniques modifiée conformément à la directive du Ministre.

10.2 Projet éducatif 2024-2027

Lors de l'assemblée générale du 16 novembre, une consultation sera menée auprès des membres du personnel au regard des enjeux, des orientations et objectifs. Une séance de consultation a été effectuée auprès des parents le 6 novembre dernier. La réussite des garçons devra faire l'objet d'une attention particulière. Le climat scolaire, le bien-être des élèves, le sentiment de sécurité, la collaboration école-famille-communauté et les saines habitudes de vie sont des éléments qui seront considérés dans les priorités de l'école. Le Ministre a permis un report de l'adoption du projet éducatif. Madame L'Hérault travaille afin de respecter le délai initial prévu en décembre 2023. En ce qui a trait au plan de mise en œuvre, le plan de promotion-prévention de l'ESRC fondé sur les données COMPASS est bien avancé.

10.3 Consultation des élèves par le conseil d'établissement

Le 14 novembre, Monsieur Gravel, Madame Cadieux, Laurie L'Hérault et Christian Camiré ont consulté les élèves en lien avec leur sentiment de sécurité dans l'école et le vivre-ensemble. Les principaux endroits à surveiller sont les vestiaires (zone de casiers), les blocs sanitaires, la cafétéria, l'autobus scolaire et l'agora. Les jeunes dénoncent des propos ou des gestes discriminatoires. Dans le complexe modulaire, les élèves se sentent en sécurité. Les élèves observent un besoin de cohérence en lien avec certaines interventions dans les zones communes et dans les classes. Des jeunes adoptent des comportements perturbateurs sur l'heure du dîner. Les compétences sociales sont à développer afin d'améliorer le climat scolaire. Les élèves constatent l'augmentation de surveillants. Ils nomment qu'il faut miser sur l'éducation au lieu d'augmenter la surveillance. Ainsi, les

jeunes adopteront des comportements civils dans tous les environnements qu'ils fréquenteront. Les élèves veulent un milieu éducatif inclusif où règne le respect de la diversité et l'acceptation de la différence. Ils sont d'avis qu'une meilleure communication avec les parents pourrait avoir un impact sur le changement.

10.4 Projet de garde-robe scolaire 2024-2027

Madame L'Hérault présente le résultat de la consultation du projet de la garde-robe scolaire.

10.5 Plan de déplacement

La rencontre aura lieu à la fin du mois de novembre.

23-02-11 Levée de l'assemblée (vers 21 h)

CONSIDÉRANT : que l'ordre du jour est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Gingras et madame Tremblay, il est résolu à l'unanimité ; **CE-23/24-13** ;

DE LEVER : l'assemblée de la séance ordinaire à 21 h 07.



Laurie L'Hérault,
Directrice